

N/REF : 19/03/2026 8H47 C:024972 I:30453
V/REF : 16468
V/Email reçu le Jeudi 19/03/2026 a 8H47

SDC '5/7/9 Rue de l'Oisans'
C/O CABINET HEURTIER
6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 5/7/9 OISANS
5/7/9 RUE DE L'OISANS
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 03 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 9 DE L'OISANS - MEYLAN - MME FONTVEILLE 04 76 18 06 93

MOTIF : INTERVENIR POUR PASSAGE CAMERA SUITE AUX PROBLEMES CHEZ SA VOISINE DU
DESSOUS MME LENOIR -

Donneur d'ordre : M. G JULLIEN

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 03/04/2026 A 10H15:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME FONTEVILLE
DÉPOSE DES WC
PASSAGE DE LA CAMERA DEPUIS PIPE WC
CONSTAT: PRESENCE D'UNE TRES LONGUE LANGUE DE BOEUF AU NIVEAU DE LA
CULOTTE DE LA COLONNE DES WC AU 1ER ETAGE - PROVOQUE REFOULEMENT
REPOSE DES WC
RACCORDEMENTS
REMISE EN EAU
CONTRÔLE ÉTANCHÉITÉ
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 03/04/26 a 17H13 M. G JULLIEN

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff passage caméra	2	228,99	228,99
1,00	Prise en charge technique dispatching	3	29,41	29,41
1,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 03/04	3	75,30	94,12
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	3	39,45	39,45
TOTAL H.T.				391,97
T.V.A. a 10,00%				39,19
TOTAL T.T.C.En EURO				431,16

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN